

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

La Rochelle, le 6 décembre 2011

A

Service Agriculture Durable et Soutien aux Territoires

Monsieur Jacques MARET
Gérant du GFA La Levée

17450 FOURAS

Référence : CM/MP/JG
Vos réf. :

Affaire suivie par : Christophe MANSON/ Marina PIONCHON
christophe.manson@charente-maritime.gouv.fr
marina.pionchon@charente-maritime.gouv.fr
Tél. 05 16 49 61 00 ou 05 16 49 62 11 – Fax : 05 16 49 64 00

Objet : Calamités agricoles - Tempête Xynthia

Monsieur,

Suite à votre courrier reçu le 3 octobre 2011, dans lequel vous sollicitez la DDTM au sujet des pertes de fonds dans le cadre de la calamité agricole Xynthia, je vous informe que les aides encore accordées aux agriculteurs victimes de la tempête Xynthia sont uniquement les indemnités concernant l'achat et l'épandage de gypse, et ce jusque fin 2012.

Les déclarations concernant des pertes de fonds, hors gypsage, ne sont plus instruites par nos services. Je ne puis donc donner une suite favorable à votre demande. Par ailleurs, j'attire votre attention sur le courrier qui vous a été adressé le 28 juin 2011, dont vous trouverez copie en pièce jointe, notifiant les versements d'aides d'Etat (FNGRA), les aides encore accordées et précisant l'état de votre dossier à ce jour.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

PL Le Directeur Départemental,
des Territoires et de la Mer,

Le Directeur adjoint,

Michel ZARON

P. J. : Copie du courrier qui vous
a été adressé le 28/06/2011